ETIQUETTE CANADIENNE

GROUPE 2A INSECTICIDE

Thionex® 50WP INSECTICIDE

Poudre mouillable pour traitement des légumes, fruits et grandes cultures
Utiliser sur les cultures recommandées sur l'étiquette seulement

GARANTIE

Endosulfan 50%

Nº D'HOMOLOGATION 15333 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

LIRE L'ETIQUETTE AVANT D'UTILISER

DANGER POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Les Contenu Net : 2,27 kg

MANA
Makhteshim Agan of North America, Inc.
551 Fifth Avenue/Suite 1100
New York, NY 10176
1-212-661-9800

Etiquette de spécimen

Thionex 50WP est un insecticide en poudre mouillable qu'on peut combiner avec la plupart des fongicides, adjuvants et autres insecticides d'usage commun. Utiliser seulement sur les cultures recommandées sur l'étiquette.

Remarque: Vérifier la compatibilité des combinaisons avant de préparer les mélanges en réservoir, à moins qu'un usage antérieur des produits mélangés ait démontré leur compatibilité physique.

MODE D'EMPLOI

Remplir le réservoir de pulvérisation presque à capacité et verser la quantité recommandée de Thionex sur la surface de l'eau. L'insecticide peut être prémélangé dans une chaudière remplie à moitié avec de l'eau. Le mélange peut être versé dans un filtre dans le réservoir de pulvérisation presque rempli. Finir de remplir le réservoir. Garder l'agitateur en marche pendant le remplissage et la pulvérisation. Il est essentiel de bien couvrir le dessus et dessous des feuilles pour détruire efficacement les insectes. Utiliser suffisamment de brouillard pour bien couvrir les feuilles. Utiliser la dose par hectare pour une utilisation spécifique.. **NE PAS APPLIQUER PAR DU HAUT DES AIRS.**

RECOMMENDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour la gestion de la résistance, veuiller noter que Thionex 50WP est un insecticide du groupe 2A. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Thionex 50WP et à d'autres insecticides du groupe 2A. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides ou acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides ou acaricides:

- Dans la mesure du possible, alterner le Thionex 50WP ou les insecticides du même groupe 2A avec des insecticides ou acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides ou acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Makhteshim Agan of North America Inc. au 212-661-9800.

POMMES, POIRES - Puceron vert du pommier, phytopte du poirier, puceron rose du pommier, punaise terne, puceron lanigère du pommier: Utiliser 1 kg dans 1 000 L d'eau (4,5 kg l'hectare). Appliquer selon les recommandations des autorités locales. Ne pas faire plus de 2 applications après la chute des pétales. Ne pas appliquer moins de 15 jours avant la récolte.. **Carpocapse de la pomme, psylle du poirier, phytopte:** Utiliser 1,5 kg dans 1 000 L d'eau (6,75 kg l'hectare). Appliquer selon les recommandations des autorités locales. Ne pas appliquer moins de 15 jours avant la récolte. **Puceron vert du pommier, cicadelle, punaise, puceron rose du pommier:** Utiliser 0,75 kg dans 1 000 L d'eau (3,25 kg l'hectare). COLOMBIE-BRITANNIQUE : Appliquer selon les recommandations provinciales. Ne pas appliquer moins de 15 jours avant la récolte. **Phytopte du poirier, phytopte, puceron lanigère du pommier:** Utiliser 1,0 kg dans 1 000 L d'eau (4,5 kg l'hectare). COLOMBIE-BRITANNIQUE: Appliquer selon les recommandations provinciales. Ne pas appliquer moins de 15 jours avant la récolte.

ABRICOTS, CERISES, PÊCHES, PRUNES - Puceron noir du cerisier, pique-bouton du pommier, puceron vert du pêcher, cicadelles, puceron farineux du prunier, tétranyque argenté du pêcher, punaise, phytopte du prunier, carabe, perceurs: Utiliser 0,75-1,0 kg dans 1 000 L d'eau (3,25-4,5 kg l'hectare). Appliquer tel que recommandé dans le calendrier de vaporisation du gouvernement local. Ne pas faire plus de 2 applications pendant la saison frugifère. Ne pas appliquer moins de 15 jours avant la récolte. **Petit perceur du pêcher, perceur du pêcher (rhizophage)** Utiliser 1,5 kg dans 1 000 L d'eau. Bien arroser le tronc et les principales branches. Dans l'Est du Canada, arroser 5 à 10 jours après le premier arrosage du charançon à bec noir, puis 3 à 6 semaines plus tard. En Colombie-Britannique, appliquer 2 fois seulement. Ne pas appliquer moins de 15 jours avant la récolte.

RAISINS - Cicadelles: Utiliser 1 kg dans 1 000 L d'eau. COLOMBIE-BRITANNIQUE : Traiter à l'éclosion des cicadelles. Appliquer 2 500 L à l'hectare. Ne pas appliquer moins de 30 jours avant la récolte. **Phylloxera de la vigne (folicole):** Utiliser 1 kg dans 1 000 L d'eau. ONTARIO : Appliquer après la floraison régulière et au stade de première couverture. Utiliser 2 500 L à l'hectare. Ne pas appliquer moins de 30 jours avant la récolte.

FRAISES* - Tarsonème du fraisier: Utiliser 4,5-9,0 kg à l'hectare. Appliquer avant la formation des bourgeons. Répéter après la récolte au besoin. Utiliser une dose plus élevée lorsque le feuillage est dense. Lorsque l'infestation d'acariens est grave, il peut être conseillé de faire un décolletage des plantes avant le traitement post-récolte. Appliquer 4 000-8 000 L à l'hectare. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas appliquer lorsque les abeilles butinent dans le champ. **Punaise terne:** Utiliser 2,25 kg à l'hectare. Appliquer lors de la première floraison et répéter 10 jours plus tard. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas appliquer lorsque les abeilles butinent dans le champ. **Puceron du fraisier:** Utiliser 2,25 kg à l'hectare. Appliquer dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas appliquer lorsque les abeilles butinent dans le champ. **Cercope des prés:** Utiliser 2,25 kg à l'hectare. Appliquer dès que possible après l'éclosion des oeufs. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas appliquer lorsque les abeilles butinent dans le champ.

***REMARQUE:** Les oies peuvent être utilisées pour le désherbage 24 heures après le traitement. Ces oies peuvent être consommées par les humains 2 mois après la dernière application.

HARICOTS - Puceron du haricot, coccinelle mexicaine des haricots, cicadelle de la pomme de terre: Utiliser 1,1-1,5 kg à l'hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau pour couvrir à fond. Répéter au besoin. Traiter le dessus et le dessous des feuilles. Ne pas appliquer moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas ensiler ou utiliser les déchets de culture comme alimentation (vignes, fanes, stocks ou restes). Ne pas utiliser sur les haricots de Lima.

BROCOLI, CHOUX DE BRUXELLES, CHOU, CHOU-FLEUR – Puceron, fausse-arpenteuse du chou, fausse-teigne des crucifères (larve), altise, piéride du chou: Utiliser 1,1-1,75 kg à l'hectare. Appliquer dès que les insectes commencent à se nourrir. Répéter au besoin. Utiliser la dose faible contre les petites larves. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas ensiler ou utiliser les déchets de culture comme alimentation (vignes, fanes, stocks ou restes)..

RUTABAGA, NAVETS - Puceron, fausse-arpenteuse du chou, fausse-teigne des crucifères, altise, piéride du chou: Utiliser 1,75 kg à l'hectare. Appliquer dès l'apparition des insectes. Ne pas nourrir le bétail avec les feuillages traités; on peut utiliser les racines comme alimentation. Ne pas appliquer moins de 45 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de deux fois par saison.

CONCOMBRES, MELONS, CITROUILLES, COURGES – Puceron, chrysomèle du concombre, altise de la pomme de terre, perceur de la courge: Utiliser 1,1 kg à l'hectare. Appliquer dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin. Contre le perceur de la courge, appliquer 4 fois à la base et sur la tige de la plante, à intervalles de 7 jours à partir de la fin de juin. Ne pas appliquer moins de 2 jours avant la récolte.

AUBERGINES, POIVRONS, TOMATES - Colorado Potato Beetle, Flea Beetles, Green Peach Aphid, Hornworms, Leafhoppers, Pepper Maggot: Use 1.1 kg per hectare. Apply when insects first appear. Repeat as necessary. Do not apply within 2 days of harvest. **Tomato Fruitworm:** Use 2.25 kg per hectare. Apply when insects first appear. Repeat as necessary. Do not apply within 7 days of harvest.

CUCUMBER (GREENHOUSE), TOMATO (GREENHOUSE) - Doryphore de la pomme de terre, altise, puceron vert du pêcher, sphynx, cicadelle, mouche du piment: Utiliser 1,1 kg à l'hectare. Appliquer dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin. Contre le perceur de la courge, appliquer 4 fois à la base et sur la tige de la plante, à intervalles de 7 jours à partir de la fin de juin. Ne pas appliquer moins de 2 jours avant la récolte.

AUBERGINES, POIVRONS, TOMATES – Doryphore de la pomme de terre, altise, puceron vert du pêcher, sphynx, cicadelle, mouche du piment: Utiliser 1,1 kg à l'hectare. Appliquer dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 2 jours avant la récolte. **Noctuelle de la tomate:** Utiliser 2,25 kg à l'hectare. Appliquer dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte.

CONCOMBRES (DE SERRE), TOMATES (DE SERRE) – Puceron, aleurode des serres: Utiliser 1,1-1,5 kg à l'hectare. Arroser dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 2 jours avant la récolte..

POMMES DE TERRE – Puceron, doryphore de la pomme de terre, cicadelle, altise de la pomme de terre, altise des tubercules: Utiliser 1,1 kg à l'hectare. Appliquer dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin Appliquer jusqu'à une journée avant la récolte. On peut nourrir le bétail avec les pommes de terre de rebut. Ne pas ensiler ou utiliser les déchets de culture comme alimentation (vignes, fanes, stocks ou restes. **Punaise terne:** Utiliser 1,75 kg à l'hectare. Appliquer dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin. Appliquer jusqu'à une journée avant la récolte. On peut nourrir le bétail avec les pommes de terre de rebut. Ne pas ensiler ou utiliser les déchets de culture comme alimentation (vignes, fanes, stocks ou restes).

POIS (CONSERVES, SEMENCES) – Puceron du pois, charançon rayé du pois: Utiliser 1,1-1,75 kg à l'hectare. Traiter seulement si la cueillette mécanique de la culture s'effectue par multiculteur. Appliquer dès l'apparition des insectes et au besoin. Ne pas appliquer plus de deux fois par année sur les pois de conserve. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas ensiler utiliser les déchets de culture comme alimentation (vignes, fanes, stocks ou restes).

MAÏS (CHAMPS), MAÏS (SUCRÉ) – Puceron du maïs: Utiliser 2,25 kg à l'hectare. Appliquer dès l'apparition des pucerons et répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas ensiler ou utiliser les déchets de culture comme alimentation (vignes, fanes, stocks ou restes). Ne pas appliquer plus de deux fois par saison. Ne pas appliquer moins de 50 jours avant la récolte du maïs commercial; on peut nourrir le bétail avec les déchets de culture. **Ver de l'épi du maïs:** Utiliser 2,25-3.25 kg à l'hectare. Appliquer sur les soies selon les recommandations des autorités locales. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte. Ne pas ensiler ou utiliser les déchets de culture comme alimentation (vignes, fanes, stocks ou restes). Ne pas appliquer plus de deux fois par saison. Ne pas appliquer moins de 50 jours avant la récolte du maïs commercial; on peut nourrir le bétail avec les déchets de culture.

FOOD PROCESSING PLANTS (OUTDOOR AREAS) - Sap Beetle (Glischronchilus quadrisignatus): Use 450 grams per 22.5 kg of bait. Chop or grind immature sweet corn, including the cobs, or bananas and mix with the product. Place bait on a disposable pie plate and cover with a second perforated plate. Distribute bait traps at 15.2 meters intervals around the area where beetles are a problem. Renew bait weekly. Do not broadcast bait.

CÉLERI, LAITUE (POMMÉE, GRANDE CULTURE), ÉPINARDS – Puceron, fausse-arpenteuse du chou, piéride du chou, punaise terne: Utiliser 1,75 kg à l'hectare. Ne pas appliquer plus d'une fois sur les épinards ou plus de trois fois sur la laitue. Couper le céleri à la récolte. Ne pas appliquer sur la laitue de serre. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte. Ne pas ensiler ou utiliser les déchets de culture comme alimentation (vignes, fanes, stocks ou restes).

IF DU JAPON – Charançon noir de la vigne: Utiliser 1,50 kg dans 1 000 L d'eau. Arroser les branches inférieures et le sol au début de juillet.

USINES DE TRANSFORMATION DES ALIMENTS (EXTÉRIEUR) – Nitidule à quatre points (Glischronchilus quadrisignatus): Utiliser 450 g pour chaque 22,5 kg d'appât. Hacher ou moudre le maïs sucré non parvenu à maturité, y compris les épis, ou des bananes et mélanger avec le produit. Disposer l'appât sur une assiette à tarte jetable et la recouvrir d'une deuxième assiette perforée. Distribuer les pièges à appâts à des intervalles de 15,2 m autour de l'endroit où les nitidules causent des problèmes. Renouveler l'appât chaque semaine. Ne pas étendre l'appât à la volée.
® Thionex est une marque déposéee inscrite de Makhteshim les Travaux Chimiques Ltd.

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Toxique en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation ou la poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver avec de l'eau savonneuse avant de manger, boire ou fumer. Porter des vêtements propres et laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Ne contaminer aucune étendue d'eau. Ne pas appliquer ou laisser dériver vers des endroits où se trouvent des personnes ou des animaux non protégés. Lors de la pulvérisation dans les serres et pendant l'exposition commerciale ou prolongée lors du mélange et du chargement, porter des gants synthétiques de caoutchouc et un respirateur approuvé pour la protection contre l'endosulfan tel que le respirateur American Optical 5058 ou le respirateur Willson Agritox. Ne pas contaminer la nourriture animale ou humaine. Ne pas entreposer près de la nourriture, des engrais, des semences et des produits semblables. Très toxique pour les poissons. Modérément toxique pour les abeilles. Cause des blessures graves au raisin Concord, quelques blessures aux haricots de Lima, aux géraniums et aux chrysanthèmes. Les formulations en émulsion causent des blessures au bouleau à papier d'Europe. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, composez le numéro866-375-4648 ou consultez le site Internet **www.cropro.org/**

PREMIERS SOINS

CONTACT CUTANÉ: Retirer les vêtements contaminés et bien laver la peau avec de l'eau savonneuse.
CONTACT OCULAIRE: Rincer avec une quantité abondante d'eau pendant 15 minutes et se rendre IMMÉDIATEMENT à l'hôpital le plus près.
INGESTION: Si la victime est consciente, la faire vomir en lui faisant boire un à deux verres d'eau et en insérant le doigt ou un objet obtus dans la gorge. Répéter jusqu'à ce que la vomissure soit claire. Si la respiration est faible ou irrégulière, donner la respiration artificielle. Se rendre IMMÉDIATEMENT à l'hôpital le plus près ou contacter un centre antipoison. Ne pas donner de stimulants. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'endosulfan est un stimulant du système nerveux central. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Si la victime est en convulsion, lui donner du amobarbital-sodium ou du thiopental-sodium par voie intraveineuse. Autrement, on peut lui donner du phenobarbital (0,06 à 0,10 g) oralement. Ne pas utiliser de laxatif à base d'huile parce qu'il favorise l'absorption. Ne pas donner de stimulants. La victime devrait être sous observation médicale pendant au moins 24 heures lorsqu'on soupçonne une intoxication. L'électroencéphalogramme peut montrer une onde alpha anormale.

SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT

Nausée, mal de tête, impression générale de se sentir mal, faiblesse et convulsions généralisées.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Déversements: Pour les déversements de poudre, recouvrir avec du bran de scie ou de la terre pour empêcher qu'il se répande. Appliquer du carbonate de sodium, de la soude caustique ou de la chaux hydratée sur l'endroit contaminé. Après une heure, récupérer avec une pelle ou un balai et laver les endroits pavés avec de l'eau. Pour les déversements liquides, décontaminer avec l'un des produits chimiques alcalins ci-dessus et laisser reposer pendant une heure. Appliquer du bran de scie, du talc ou du sable pour absorber tout le liquide. Décontaminer les outils avec de la chaux hydratée.

Élimination: Bien rincer le contenant vide et ajouter les rinçures au mélange de pulvérisation dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

AVIS À L'ACHETEUR

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et acceptecelui-ci à cette condition